



99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS

contact@unssf.org - www.unssf.org

NÉGOCIATIONS AVENANT 5 : DEMANDES DE L'UNSSF.

RAPPEL DES DEMANDES DE L'UNSSF CONCERNANT LE TEXTE DE L'AVENANT 5 PROPOSÉ LE 21 DÉCEMBRE 2020. (VOIR ANNEXE 1)

Propositions :

- Tenir compte de l'inégalité de la couverture numérique sur le territoire, possibilité d'utiliser le téléphone ou un autre moyen de communication par défaut. **Dérogation à ajouter au 7.4.1.2.1**
- Afin de respecter également les RECOMMANDATION DE BONNES PRATIQUES :
« Contraception chez la femme adulte et de l'adolescente en âge de procréer (hors post-partum et post-IVG) » enlever l'obligation de présence d'un majeur dans ce cas. **Changer le 3e paragraphe du 7.4.1.2.1 dans ce sens.**
- TFS ou **SFT**, cette lettre-clé n'est pas disponible ?
- Exemple télé-expertise niveau 2 : 7.4.2.1.3, **changer l'exemple**
- Préciser l'annualité de l'aide forfaitaire à l'article 2, ajouter **annuelle**

A / MESURES À LA SUITE DU RAPPORT SUR LES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

L'UNSSF demande un engagement des caisses à assurer l'information auprès des professionnels de santé et du public.

PRÉVENTION SUIVI POSTNATAL

Depuis la crise sanitaire du COVID-19, les professionnels de santé ont fait le constat de l'augmentation du stress et d'une dégradation du vécu des couples, notamment dans la période des suites de couches. Les sages-femmes libérales sont particulièrement investies, surtout après des séjours raccourcis en maternité. Il nous apparaît indispensable :

RENFORCER LA PRÉSENCE DES SAGES-FEMMES AU CÔTÉ DES JEUNES PARENTS



99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS

contact@unssf.org - www.unssf.org

Pendant la période importante que représentent les suites de couches, la mise en place de l'entretien postnatal précoce (EPN) est plus que jamais nécessaire. (Rapport 1000 premiers jours). La réalisation à domicile de ces soins sera encouragée afin de renforcer leur dimension de prévention.

Proposition :

L'UNSSF demande la mise en place de l'entretien postnatal précoce (EPN) valorisé à hauteur de SF15,5. Un second entretien (autour de la 12ème semaine) valorisé de la même façon sera réservé à une population à risque (femmes primipares, antécédents de dépression, etc.). Ces entretiens devront être pris en charge par l'assurance maternité (100%).

POURSUIVRE CETTE PRÉSENCE AUPRÈS DES JEUNES PARENTS PAR DES SÉANCES DE SUIVI POST NATAL

La possibilité de réaliser ces séances en collectif (jusqu'à 3 patientes avec leur enfant) permettrait de proposer ces temps d'accompagnement à la parentalité pour les jeunes parents, avec un soutien par le professionnel de santé périnatale et les échanges entre patientes. Elles s'inscrivent ainsi réellement dans la continuité des séances de préparation à la naissance et à la parentalité, comme prévu lors de la création de l'acte SP.

Proposition :

L'UNSSF demande l'évolution des séances de suivi postnatal pour toutes les accouchées : 2 séances faisant suite à un EPN avec la possibilité de les proposer en groupe et valorisées sur le mode de la PNP. (SF 12, SF 11,6 et SF 6). Nous souhaitons qu'il soit clairement inscrit que ces 2 séances sont prises en charge par l'assurance maternité, au même titre que les séances de préparation à la naissance.

AUTRES MESURES

CONSULTATION PRÉCONCEPTIONNELLE

Un programme national de promotion de la santé dès la période préconceptionnelle est essentiel afin d'offrir le soutien nécessaire face à une exposition croissante à des modes de vie et un environnement à risque.

Proposition : l'UNSSF demande un forfait qui correspond au temps de consultation nécessairement plus long lorsque la sage-femme rencontre une patiente/un couple en préconceptionnel. Cette consultation doit être valorisée à la hauteur de 2C.



99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS

contact@unssf.org - www.unssf.org

AU PREMIER TRIMESTRE

La vulnérabilité de la période périnatale en termes d'exposition et de risques pour le fœtus et le jeune enfant nécessite une information éclairée des femmes enceintes et de leur entourage le plus tôt possible dans la grossesse.

Ainsi, en début de grossesse, des sessions d'informations prénatales, s'inspirant du bilan prénatal individuel qui existe déjà dans la nomenclature des sages-femmes libérales, doivent informer les femmes enceintes et leur conjoint sur l'ensemble des informations identifiées.

ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE EPP

Faire une campagne d'information et de sensibilisation auprès des professionnels et des futurs parents pour promouvoir l'entretien prénatal précoce (EPP), pour pallier le manque de connaissance de son déroulement et de ses objectifs, à la difficulté de le proposer aux futurs parents...

ENTRETIEN POSTNATAL PRÉCOCE

La préparation à la naissance et à la parentalité doit être promue auprès des futurs parents par les différents professionnels de santé rencontrés au cours de la grossesse en spécifiant clairement ses objectifs et sa finalité. L'accent pourrait plus particulièrement être mis sur des facteurs de risques encore peu connus tels que les dépressions périnatales, l'isolement social, et les ressources de proximité pour accompagner les parents qui pourraient y être confrontés.

RÉFÉRENT PARCOURS

Le « **réfèrent parcours** » doit être identifié dès le début de la grossesse soit au sein d'une maternité lors de l'inscription, soit en ville au moment de la découverte de la grossesse.

Cela implique de la part du « réfèrent parcours » d'être un point de contact personnalisé : il s'engage à travailler en continuité en ante et post-natal auprès des futurs parents en lien et en réseau avec les autres professionnels qui suivent la grossesse et avec les réseaux de périnatalité. Il s'assure que les futurs parents bénéficient d'un suivi médical et d'un parcours de préparation à la naissance et à la parentalité optimal, en accord avec les dernières recommandations professionnelles.

Cette fonction de réfèrent parcours pourrait être préférentiellement occupée par les sages-femmes en ville, de PMI, à l'hôpital, ou un professionnel du soutien à la parentalité ayant déjà établi un lien de confiance avec les parents comme l'assistant du service social s'il s'agit de familles en situation de précarité. Ces référents parcours seront ainsi les acteurs principaux du parcours de grossesse, à la fois



99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS

contact@unssf.org - www.unssf.org

en anté et en post-partum. Ce référent parcours devrait être proposé et mis en place pour tous les parents, quelle que soit leur situation, et cet engagement du professionnel, **reconnu et valorisé**.

Proposition : L'UNSSF demande d'établir et valoriser le rôle de « référent du parcours périnatal » afin de donner les moyens à la sage-femme de l'exercer pleinement.

SUIVI DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

Les sages-femmes sont partie prenante dans la promotion et le soutien de l'allaitement maternel (autre point souligné comme essentiel dans le rapport 1000 premiers jours). Elles sont amenées à faire des consultations d'allaitement, le plus souvent au domicile des patientes, sans cotation prévue au-delà des forfaits de surveillance mère-enfant en sortie de maternité. Tenant compte du fait qu'elles concernent 2 patients (examen de la mère et du nouveau-né/nourrisson) et le temps d'observation d'une tétée, ces consultations sont particulièrement longues.

Proposition : L'UNSSF demande un Forfait Allaitement correspondant à une visite au domicile pour suivi d'un allaitement maternel, possible durant toute la durée de l'allaitement, à hauteur de 60€.

B / AUTRES DEMANDES

RESTREINDRE LES DÉPLACEMENTS DES PATIENTS AU CABINET MÉDICAL

Les restrictions du post-confinement ont amené les sages-femmes à diminuer le nombre de déplacements pour les femmes/couples à leur cabinet. Il était proposé, comme suggéré par la HAS dans ses réponses rapides, de combiner les venues pour une consultation de grossesse avec une séance de PNP (préparation à la naissance et à la parentalité) si possible/nécessaire (réponse rapide No 11). D'une façon plus générale, diminuer le nombre de déplacements permettra aux femmes/couples d'être plus assidus aux rendez-vous de prévention.

Proposition : L'UNSSF demande que soit actée dans la convention la possibilité de facturer le même jour, dans 2 temps distincts : une consultation de grossesse et une séance de PNP ou une surveillance de grossesse pathologique et une PNP.

POURSUITE DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA **NGAP** POUR LES SAGES-FEMMES



99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS

contact@unssf.org - www.unssf.org

LETTRE-CLÉ SF

La lettre clé SF n'a pas évolué depuis 2011. L'engagement des sages-femmes libérales auprès des femmes et leurs familles est important et doit être valorisé.

Proposition : l'UNSSF demande l'augmentation de la lettre-clé SF à 3,5 euros

VALORISER LES ACTES DE PRÉVENTION EN SF

Ajuster le montant des forfaits de surveillance de la mère et de l'enfant à domicile, actuellement SF 16,5, au montant de la consultation 2xC+2xMSF.

Proposition : l'UNSSF demande SF 17,9 pour les forfaits de surveillance de la mère et de l'enfant à domicile. En cas de sortie précoce, le 3^e forfait devrait être également valorisé à SF 17,9.

TRAÇABILITÉ

Nous souhaitons continuer la modification, débutée dans l'avenant 4, des coefficients des différents actes en SF, afin de permettre la traçabilité. Restent encore les SF 12 PNP individuelle et SF 12 visite suites de couche à partir de la 3^e visite (ou la 4^e visite après une sortie précoce).

Proposition : l'UNSSF demande SF 14 pour le « forfait de surveillance de la mère et de l'enfant » à domicile à partir de la 3^e visite. L'UNSSF demande SF 14,4 pour la PNP en individuel.

ASSURANCE MATERNITÉ

Actuellement le « Bilan Prénatal » (SF 12,6) créé à l'avenant 4 est le seul acte lié à la grossesse proposé à toutes les parturientes qui est remboursé par l'assurance maladie (70%). L'UNSSF souhaite que cet acte soit réellement promu dans toute sa valeur de prévention et préparation de la sortie de maternité. Le fait de le proposer systématiquement sera facilité par sa prise en charge au titre de l'Assurance Maternité.

Proposition : l'UNSSF demande pour le Bilan Prénatal SF12,6 la prise en charge en 100% maternité.

1^{ÈRE} CONSULTATION – PARCOURS DE SOIN

Lors d'une 1^{ère} consultation, dans le cadre d'une consultation pré-conceptionnelle, d'un suivi de grossesse ou dans le cadre du suivi gynécologique de prévention / prescription de



99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS

contact@unssf.org - www.unssf.org

contraception, les sages-femmes doivent établir un dossier complet (ouverture administrative de dossier, anamnèse médicale et s'intéressant au contexte global de vie de la femme, examen clinique complet) et permettre l'orientation éventuelle de la patiente.

Proposition : l'UNSSF demande un forfait qui correspond au temps de consultation nécessairement plus long lorsque la sage-femme rencontre pour la 1ère fois une patiente. Cette consultation doit être valorisée à la hauteur de 2C.

CRÉATION D'UN FORFAIT STRUCTURE ET DE ROSP

l'UNSSF propose d'inclure dans l'avenant 5 un "forfait structure" pour les sages-femmes pour l'engagement dans une démarche de prise en charge coordonnée des patientes (maison de santé pluridisciplinaire, équipe de soins primaires, communauté professionnelle territoriale de santé, réunions de concertation pluridisciplinaire...) ainsi que la création de ROSP

ADAPTATION DE LA REGLE DE LA SAGE-FEMME LA PLUS PROCHE POUR LES SUITES DE COUCHES AU DOMICILE

Malgré l'arrêt progressif de l'intervention des CAM des dispositifs PRADO et afin de permettre d'assurer une meilleure prise en charge des mères et des enfants en post partum, L'UNSSF demande que les sages-femmes ne soient plus soumises à l'alinéa 2 du chapitre C de l'article 13 des dispositions générales de la NGAP

RECONNAISSANCE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Nous demandons que les partenaires conventionnels s'engagent à travailler rapidement sur la création **d'actes techniques spécifiques aux sages-femmes** concernant l'accompagnement global dans la suite du groupe de travail qui s'est terminé en novembre 2019. Ces actes devront concerner également les astreintes, la coordination, la présence d'une 2e sage-femme et l'aide à la RCP.

La fin de l'expérimentation des maisons de naissances est proche, leur pérennisation semble actée et leur généralisation est en route. Mais aussi, les sages-femmes proposent déjà l'accompagnement global en plateau technique et à domicile.

Nous vous rappelons que nous avons proposé qu'il soit étudié, pour les assurées qui ont bénéficié d'un forfait accouchement par SFL, la consommation de soins pour la mère et l'enfant dans la première année de vie afin que soient démontrés les bénéfices de ce type de suivi pour les dépenses de santé.



99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS

contact@unssf.org - www.unssf.org

L'UNSSF demande un engagement ferme et un calendrier pour la création des actes de l'accompagnement global en incluant les astreintes, la coordination, la présence d'une 2e sage-femme et l'aide à la RCP.

PROLONGATION DE LA PRESCRIPTION DES ARRÊTS DE TRAVAIL

La loi RIST a été promulguée le 27 avril 2021. Malgré cela, les arrêts de travail prescrits par les SF depuis cette date sont encore réfutés par les CPAM avec comme motif que certains articles n'ont pas été adaptés.

L'UNSSF demande l'application à partir du lendemain de la date de parution au J.O., en vertu de la réglementation en vigueur et une information urgente aux CPAM.

L'UNSSF demande une équité dans l'indemnisation des arrêts de travail pour les femmes en ce qui concerne les 15 jours dit pathologiques.

Paris, le 18 mai 2021.